



## Ubu Roi : grâce aux pauses débadgées, La fin des plages fixes

Dans le nouveau protocole Horaires Variables qui sera mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par décision unilatérale de l'employeur, le Directeur a décidé, entre autres choses, un allongement du temps de plages fixes, pour « plus de temps collectif ». La CGT souligne que lors des réunions de négociations, le Directeur n'a pas justifié cette décision par des éléments concrets, mais juste par le pouvoir du Directeur de définir l'organisation du travail au sein de l'entreprise.

Les salariés de la CPAM Le Havre ont tous été surpris de l'ajout au dernier moment et sans aucune discussion préalable, d'une clause de débadgeage des pauses qui « ne sont pas au sens légal du temps de travail ».

Tous les salariés qui auront assisté aux présentations en visio du nouveau protocole sont témoins des déclarations du Directeur, en résumé :

**Sous réserve de débadger, tout salarié peut prendre une pause quand il veut, autant de fois qu'il veut, et pour la durée qu'il veut.**

Autrement dit, en clair :

**Il n'y a plus de plages fixes**

Plus besoin de prévenir ou de demander un accord au manager :

J'arrive à 10h00 : « J'étais en pause »

Je vais faire une course à 11h00 : « Je vais en pause »

Je rentre chez moi à 15h00 : « Je vais en pause »

C'est assez paradoxal : le Directeur qui voulait plus de plages fixes pour plus de « temps collectif », a, en même temps, autorisé les salariés à s'absenter quand ils veulent, mettant fin au principe des plages fixes.

Comme on n'est plus à un paradoxe près, cette disposition n'est pas applicable aux personnes isolées en télétravail. Le Directeur qui veut plus de « collectif », met une clause spécialement pour ceux qui sont présents sur site, parmi les collègues du service.

La CGT s'interroge sur les conséquences en termes de gestion dans Chronogestor (toute entrée ou sortie pendant une plage fixe génère un signalement d'anomalie), de relations hiérarchiques entre les techniciens et les managers, de charges pour le service RH (situations bloquées dans Chronogestor à débloquent), ...

**DES ACTIONS (grèves, rassemblements,...) SONT PREVUES A PARTIR  
DE JANVIER POUR ECHANGER AVEC LE PERSONNEL**